



Parc National de la
Pendjari
Benin



Parc National **W**
Benin

N°003 Décembre 2021

ECHOS

DE NOS PARCS



EQUIPE DE REDACTION

Directeur de Publication

Jean Marc FROMENT, Représentant Résident

Rédacteur en Chef

Jacques KOUGBADI

Ont contribué à cette publication :

- **Hugues AKPONA**, Directeur Général du
Complexe W-Arly-Pendjari ;

Jean-Yves KOUMPOGUE, Directeur du Parc
national de la Pendjari

- **Christophe Lemée**, Directeur du Parc W-Bénin ;

- **Thomas Armitt**, Directeur du Tourisme et
du Développement des Affaires ;

- **Marc AGBLA**, Directeur des Ressources
Humaines ;

- **Jean Didier AKPONA**, Coordonnateur des
Projets Spéciaux / Parc Pendjari

- **O. Franck Josion BABATOUNDE**, Directeur
des Actions Périphériques /Pendjari;

Issifou SAMBO ALOU, Directeur des Actions
Périphériques /W-Bénin

- **Aurlus OUINDEYAMA**, Directeur de la
Conservation et de la Gestion de l'Habitat / Parc Pendjari

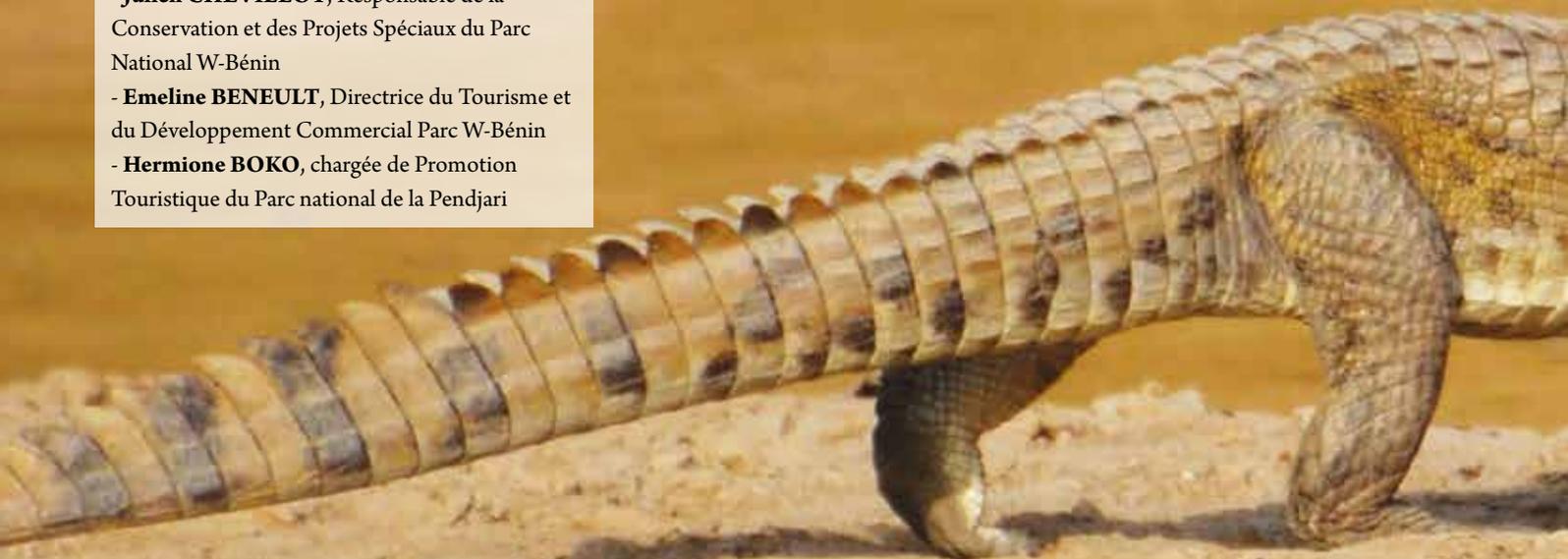
- **Mathias SAH**, Chef de la Brigade Spéciale de
Surveillance / Parc Pendjari

- **Zoukifli AREMOU**, Chef de la Brigade
Spéciale de Surveillance / Parc W-Bénin

- **Julien CHEVILLOT**, Responsable de la
Conservation et des Projets Spéciaux du Parc
National W-Bénin

- **Emeline BENEULT**, Directrice du Tourisme et
du Développement Commercial Parc W-Bénin

- **Hermione BOKO**, chargée de Promotion
Touristique du Parc national de la Pendjari



SOMMAIRE

EDITORIAL.....4

Message du Directeur du Parc national de la Pendjari.....6

Message du Directeur du Parc national W-Benin.....7

ACTUALITES :

1. Rentrée touristique 2021-2022 : Les temps forts de l'événement..8

2. Intégration de la zone de Séri à l'aire protégée de la Pendjari :
Les implications pour les communautés..... 11

3. Réhabilitation de la Pendjari et du W-Bénin, le Ministre du
Cadre de Vie et du Développement Durable Mr José TONATO
et le PDG/African Parks Peter Fearnhead saluent les grandes
avancées enregistrées ;..... 12

4. Partenariat Public/Privé pour la gestion efficiente des aires
protégées : La Côte d'Ivoire et le Niger attirés par l'expérience
du Bénin ;..... 14

5. Réalisation d'infrastructures d'accès : de gros engins
réceptionnés par le Parc national W-Bénin ;..... 17

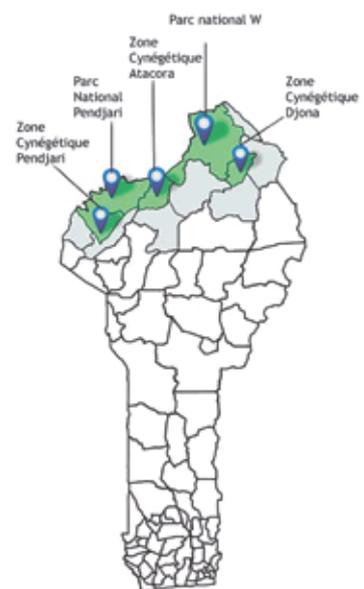
6. Réduction des menaces contre la faune, la Direction du
Parc national W-Bénin adopte une stratégie de promotion de
la production biologique et un mécanisme de gestion du bétail
autour du Parc ;..... 18

7. La pêche, une importante activité pour les communautés
autour du Parc national de la Pendjari ;..... 21

8. INVITE : Hugues AKPONA : Le financement, un levier majeur
de la gestion des aires protégées 22

9. Coin des Talents : Juste SOKOUTINDE : Du Ranger à
l'Instructeur ;..... 24

NOTRE IMPACT..... 25



Editorial

Jean Marc FROMENT

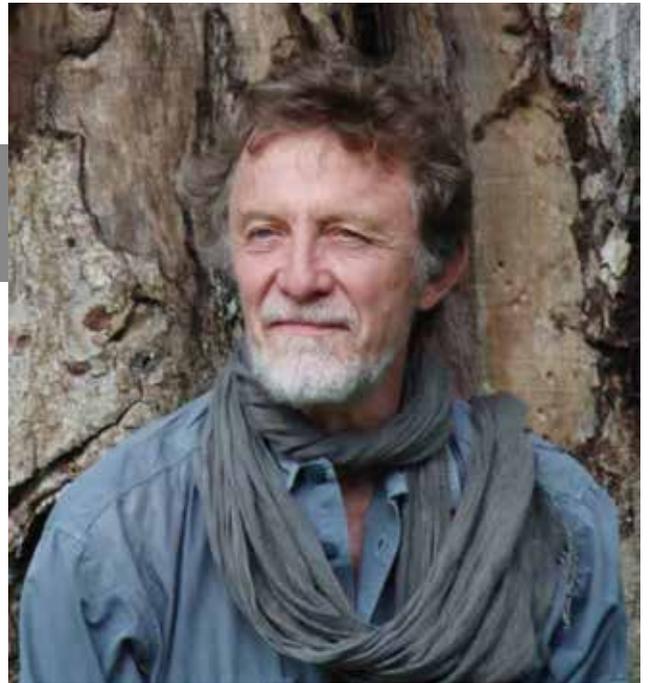
La pandémie du covid-19 qui continue d'affecter lourdement le monde, lorsqu'on s'en réfère à ses causes, repose avec acuité l'urgence de la conservation de la biodiversité, un des objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies.

Malgré les efforts déployés depuis des décennies dans le domaine de la conservation, la biodiversité est en déclin à un rythme inquiétant sur le continent africain. Depuis plus d'une vingtaine d'années, nos partenariats avec plusieurs Etats et des centaines de millions de personnes vivant en périphérie des parcs, se focalisant sur une gestion holistique des espaces naturels constituent une part importante de la conservation de la biodiversité en Afrique, en préservant efficacement 14,7 millions d'hectares répartis dans 19 aires protégées dans 11 pays. C'est la superficie la plus grande et la plus diversifiée sur le plan écologique gérée par une ONG sur le continent, ce qui confère à cette action le caractère d'une œuvre africaine unique de portée internationale.

La Pendjari et le W-Bénin font partie de ces parcs et enregistrent des résultats très prometteurs. Cependant, ces deux parcs font partie du Complexe W-Arly-Pendjari, site transfrontalier du patrimoine mondial de l'UNESCO, que le Bénin partage avec le Burkina Faso et le Niger, deux pays où la situation sécuritaire est de nature à aggraver les pressions sur les aires protégées en exigeant des efforts de plus en plus importants pour les préserver.

De plus, avec l'influence du changement climatique, de l'expansion exponentielle de l'agriculture, de la raréfaction des ressources naturelles et des besoins d'une population grandissante, l'érosion rapide des aires protégées et des espaces naturels en Afrique de l'Ouest est une réalité régionale connue, compromettant le fonctionnement des écosystèmes (nappes phréatiques, séquestration du dioxyde de carbone, appauvrissement des sols, etc.), menaçant de disparition des centaines d'espèces animales et végétales et portant aux portes de l'extinction les grands mammifères d'Afrique de l'Ouest.

Le temps, avec une notion d'urgence, est devenu un facteur clef dans les actions de conservation, car la mise en place de structures de gestion des derniers grands espaces naturels préservés et classés pour conserver et valoriser la biodiversité nécessite un effort de longue haleine, des investissements adéquats et la mise en place d'équipes multidisciplinaires pouvant adresser les dimensions des différentes menaces afin de réhabiliter les aires protégées. Ainsi, l'heure n'est plus aux discussions mais à la



formulation parc par parc, espèce par espèce, de plans d'actions pour leur gestion à la dimension des contraintes et ambitions novatrices, à la mobilisation des financements et à la constitution des meilleures équipes de travail.

Le Partenariat de confiance qui s'est établi entre le Gouvernement Béninois, ses institutions, mais aussi avec des ONG et African Parks et l'efficacité des actions menées ensemble ont permis, en quelques années, de faire des pas de géant en matière de conservation des Complexes de la Pendjari et du W-Bénin. Il y a un souhait sincère mais aussi une nécessité de partager ces expériences avec d'autres Nations, avec d'autres Organisations pour accroître les perspectives de la conservation de la biodiversité et de ses rôles dans le développement des régions mais aussi de la préservation des espèces uniques en voie d'extinction, faisant partie des identités et des cultures ouest-africaines. Plusieurs Etats d'Afrique de l'Ouest et Organisations mesurant les enjeux de cette crise majeure ont pris contact avec le Gouvernement béninois et African Parks en vue de développer des partenariats pour adresser les questions liées à la gestion de certaines aires protégées prioritaires et à une préservation concertée de certains grands mammifères d'Afrique de l'Ouest menacés d'extinction. L'objectif commun est de faire des parcs, des espaces écologiquement, socialement et économiquement viables pour un mieux-être des communautés locales et de la faune.

Tous nos remerciements au Gouvernement du Bénin, aux communautés locales et à l'ensemble de nos partenaires, sans lesquels les performances enregistrées n'auraient pu être atteintes. Avec tout le personnel d'African Parks au Bénin, nous restons très mobilisés pour honorer nos engagements. Nous continuerons d'agir au quotidien à vos côtés pour adresser les enjeux énormes et nombreuses menaces auxquelles les parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin restent confrontés.

Bonne et heureuse année 2022 à toutes et à tous !





Message du Directeur du Parc National de la Pendjari

Jean-Yves KOUMPOGUE

« La population de la faune du Parc national de la Pendjari est en pleine hausse, le tourisme de vision s'améliore... ».



Lorsque nous entamons l'année 2021, nous avons comme objectifs principaux de renforcer le management, développer les infrastructures du Parc national de la Pendjari, conserver la biodiversité en réduisant les menaces, introduire de nouvelles espèces, poursuivre l'appui au développement communautaire et développer le tourisme.

Grâce aux efforts conjugués de l'ensemble du personnel et aux appuis du siège, nous avons obtenu des performances satisfaisantes. Plusieurs projets ont été réalisés avec des résultats à la fois encourageants et prometteurs.

La gestion du parc a été assurée conformément aux normes et procédures en vigueur. Le Plan d'Utilisation des Terres dans la Zone d'occupation Contrôlée (ZOC) a été adopté.

En ce qui concerne le développement des infrastructures, nous avons assuré l'entretien des anciennes pistes (138,5 km) et l'ouverture de 119,8 km de pistes supplémentaires, la construction de 05 ponts et de 02 radiers. Des installations techniques complémentaires ont été faites pour améliorer la communication à la base opérationnelle du Parc.

Quant à la réduction des menaces sur la biodiversité, l'accent a été mis sur l'application de la loi et la poursuite de la sensibilisation des populations pour accroître leur engagement à la conservation. Les patrouilles terrestres et la surveillance aérienne ont permis d'enregistrer 140 cas d'arrestations pour diverses infractions de faune à la date du 31 octobre.

De plus, grâce à l'appui des partenaires tels que la GIZ, National Geographic Society, Zoological Society of London et Lion Recovery Fund, nous avons réalisé l'inventaire aérien des grands mammifères du Complexe W-Arly-Pendjari. Cette opération a permis de dénombrer environ 2083 éléphants, 7157 Buffles, 133 lions, environ 16 guépards et 83 damalisques. On

note un accroissement notable des effectifs de la faune par rapport aux années antérieures.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'introduction de nouvelles espèces, les démarches sont très avancées pour la translocation de 10 potamochères de la forêt classée de la Lama au Parc national de la Pendjari et l'arrivée de 25 élans de Derby en échange de 50 Cobes de Buffon avec la République Centrafricaine.

Quant à la mise en œuvre du Plan de développement communautaire, d'importants résultats ont été enregistrés et ont impacté positivement les communautés riveraines du Parc. Il s'agit notamment du programme d'éducation environnementale avec des visites gratuites dans le Parc, et des activités génératrices de revenus tels que les projets d'apiculture, de pisciculture, de promotion du karité, la pêche, et le développement de l'agriculture biologique.

En ce qui concerne le tourisme, 6 293 personnes ont visité le parc dont 591 étrangers, soit 70% environ de nationaux. Ceci montre l'intérêt de plus en plus croissant des béninois au parc et constitue une note d'espoir pour l'avenir du tourisme malgré la pandémie du Covid-19 qui réduit la capacité du tourisme international.

En somme, l'année 2021 s'achève sur un bilan plein d'espoir. La population de faune du Parc national de la Pendjari est en pleine hausse, le tourisme de vision s'améliore et les populations locales bénéficient des retombées positives de la gestion du Parc.

Je remercie tout le personnel du Parc national de la Pendjari et les communautés riveraines à travers l'AVIGREF pour les efforts consentis et qui nous ont permis de réaliser ces prouesses. Je remercie également les partenaires techniques et financiers qui nous ont soutenu dans la mise en œuvre des divers projets, notamment, le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme (ANPT) la Fondation Wyss, la Fondation des Savanes Ouest-africaines (FSOA), la GIZ à travers le Programme RBT-WAP, National Geographic Society, l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'Organisation Mondiale du Tourisme, etc. ...

Mot du Directeur du Parc national du W Bénin

Christophe Lemée

Ainsi, nos efforts concourent au bien-être des générations actuelles et futures...



Nous sommes en passe de boucler une année de notre mandat de gestion déléguée du Parc national W-Bénin.

Les objectifs en début d'exercice étaient notamment de renforcer les acquis du Plan d'intervention Prioritaire de Réhabilitation et de Développement du Parc dont la mise en œuvre avait été confiée à African Parks, précédemment pour une période de 12 mois, dans la droite ligne de notre vision de faire du Parc W-Bénin le plus grand écosystème soudano-sahélien, base de stabilité et de cohésion pour les communautés locales.

En effet, au cours de l'exercice, nous avons notamment travaillé à mettre en place un système de management approprié, développer les infrastructures, assurer l'application de la loi, renforcer la surveillance du Parc ainsi que le suivi écologique.

Nous avons mis en place les mécanismes nécessaires pour une gestion performante. Les compétences requises ont été recrutées

dans les divers domaines. 32 nouveaux Rangers ont été recrutés portant l'effectif des Rangers à 131. En matière d'infrastructures, d'importants travaux ont été réalisés, à savoir : la réouverture 818 km de pistes l'ouverture de 212 km de nouvelles pistes et l'aménagement de certaines pistes pour améliorer l'accessibilité au Parc en toutes saisons ; la construction des hébergements du personnel, d'un pont sur la rivière Mékrou, et l'installation d'un réseau VHF à la base opérationnelle.

En ce qui concerne la surveillance et l'application de la loi, nos équipes ont assuré les patrouilles quotidiennes dans le Parc. A la date du 31 octobre, 614 arrestations ont été enregistrées pour diverses violations en matière de faune. Par ailleurs d'importants mécanismes ont été adoptés avec l'implication des différents acteurs afin de limiter les menaces pesant sur la biodiversité du Parc. Il s'agit du mécanisme de gestion du bétail autour du Parc ainsi que de la stratégie de promotion de la production biologique dans ses zones périphériques.

Quant à la mise en place des infrastructures touristiques, nous avons la construction de nouvelles marres, le démarrage des visites au mirador de la base d'Alfakoara et le tourisme communautaire. Des plans quinquennaux de développement touristique et commercial ont été adoptés. Une marque « PURE » commune aux Parcs Pendjari et Odzala a été créée. Pure W-Bénin représente les produits réalisés dans la périphérie ou provenant du parc dans un cadre écoresponsable afin de valoriser les efforts des

producteurs riverains.

Dans le cadre de l'appui aux communautés, un plan de développement dénommé Plan 3E Plus a été adopté. Plusieurs projets importants ont démarré notamment : le projet apiculture avec 51 bénéficiaires répartis dans 04 villages pilotes. D'autres appuis importants ont été apportés aux communautés notamment le don de kits scolaires à 175 écoliers et élèves dans trois établissements scolaires. 526 écoliers et élèves, et 35 enseignants ont visité le parc dans le cadre du programme d'éducation environnementale. Par ailleurs, 5000 têtes de bovins appartenant à 132 propriétaires ont été gratuitement vaccinés contre les principales pathologies zoonotiques potentiellement transmissibles à la faune, notamment la brucellose et le charbon bactérien ou anthrax.

En protégeant la biodiversité du Parc, nous visons à pérenniser ses ressources en assurant un accès réglementé des riverains, de façon à permettre son exploitation durable. Au-delà de ses avantages touristiques, la flore contribue surtout à la captation du dioxyde de carbone, à purifier l'air et à limiter les effets néfastes du changement climatique. Ainsi, nos efforts concourent au bien-être des générations actuelles et futures. C'est pourquoi je voudrais remercier l'ensemble de nos partenaires et toujours compter sur leurs appuis, et aussi sur le dévouement de notre personnel ainsi que la bonne collaboration des communautés locales afin d'atteindre ensemble l'idéal visé.

Rentrée Touristique 2021 - 2022 : Les temps forts de l'événement



Plusieurs manifestations ont marqué le démarrage de la nouvelle saison touristique au Parc national de la Pendjari. Des communications ont été effectuées par la Direction du Parc à l'endroit du public et une grande caravane a été organisée par le Collectif des Opérateurs Touristiques de l'Atacora (COTA), le 15 novembre 2021 à Natitingou. A cette occasion le Directeur du Parc national de la Pendjari a délivré le message dont voici la teneur :

«Le Complexe du Parc national de la Pendjari est l'une des destinations touristiques phares au Bénin et dans la sous-région. C'est une réserve animalière sauvage de référence en Afrique de l'Ouest où vous pouvez contempler plusieurs espèces emblématiques

comme le lion et l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, le buffle, le guépard, le léopard, l'hippopotame et diverses espèces de reptiles et d'oiseaux, etc. dans leur habitat naturel.

Un tour dans le Complexe du Parc national de la Pendjari, donne l'occasion d'un dépaysement et d'une immersion dans la nature sauvage. De nouveaux circuits pédestres dans les villages et sur l'immense chaîne de l'Atacora vous permettront de découvrir la riche tradition de la région et de contempler la beauté extraordinaire des paysages. C'est aussi une expérience unique dans le Pendjari Safari Lodge, un hébergement sans pareil au centre du Parc, qui vous offre un accueil chaleureux dans un cadre confortable



en plein cœur de la faune.

Grâce au réaménagement des hébergements et des pistes, les touristes seront plus heureux que les années antérieures. Pour les safaris de vision, l'accroissement de la population d'animaux sauvages offre de meilleures opportunités d'observation. Le Parc est mieux protégé. Les espèces se développent,



se multiplient et sont facilement plus accessibles à tous les coins du Parc. Je voudrais rassurer les-uns et les autres qu'il n'y a pas d'inquiétude à se faire quant à la sécurité à l'intérieur du Parc national de la Pendjari. L'Etat béninois a pris ses responsabilités en renforçant la sécurité avec les Forces de Sécurité et de Défense, la Police Républicaine, les Unités Spécialisées de Sécurisation des Frontières, et nos Rangers qui jouent un rôle formidable pour protéger le Parc. Je voudrais donc rassurer les touristes, parce que moi-même je vis à l'intérieur du Parc. Nous gérons le Parc à partir de la base opérationnelle qui est implantée au cœur même du Parc. Et si elle n'était pas sécurisée, nous ne serions pas restés à l'intérieur ou alors, nous serions ressortis. Au cours de la saison touristique écoulée, nous avons été agréablement surpris de voir combien les béninois aiment leur joyau. Je lance un appel à tous les touristes, surtout les béninois ; je les invite à nous visiter, à venir le découvrir, ou le redécouvrir, car on n'y voit jamais les mêmes choses. Suite au dépouillement des fiches d'évaluation de la qualité par les visiteurs, le Parc a été noté 9/10 quant à le recommander à un ami. Vous ne regretterez donc pas de venir découvrir la faune et la flore du Complexe du Parc national de la Pendjari.



LE COTA 2021 : Engagement renouvelé des acteurs touristiques de l'Atacora

La cérémonie de lancement officiel de la nouvelle saison touristique a eu lieu à la Préfecture à Natitingou en présence du Chargé de Mission, Monsieur Maguidi GBEREKORA Représentant le Préfet, du Maire de la Commune de Natitingou, Monsieur Taté OUNDEYAMA, des Opérateurs Touristiques de l'Atacora ainsi que des populations venues nombreuses soutenir l'événement. Dans leurs messages respectifs, le Représentant du Préfet, le Maire de Natitingou et le Représentant du Parc national de la Pendjari ont salué l'initiative de la caravane dont l'objectif est de promouvoir et de valoriser les sites touristiques du Département, notamment le Parc national de la Pendjari, la Route des tatas, le Palais royal de Kouandé, la Route de la Résistance du Héro National Kaba, le Musée Régional de Natitingou, les circuits communautaires et les infrastructures hôtelières.

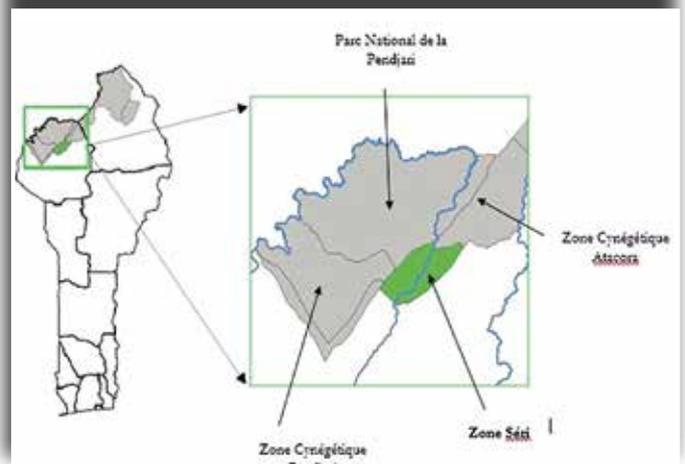
La Présidente du Comité d'Organisation, Madame Sylvie YEROPA s'est réjouie du succès de l'événement et a remercié les membres du Comité d'organisation et les caravaniers qui se sont fortement mobilisés. Elle a remercié particulièrement la Direction du Parc national de la Pendjari pour le soutien apporté au COTA 21. A l'issue d'un tirage au sort, la ville de Tanguiéta a été choisie pour abriter la prochaine édition de cette caravane qui sera annuelle.



Intégration de la zone de Séri à l'aire protégée de la Pendjari : Les implications pour les communautés

Par Arrêté année 2002 N° 2/109/P-SGD-CM-SPAT du 29 juin 2020, le Préfet de l'Atacora a formalisé l'intégration de la zone de Séri à l'aire protégée du Parc national de la Pendjari. Il s'agit de la création de la forêt communautaire de Séri qui s'étend sur les territoires des communes de Tanguiéta, Kouandé et Kérou. Elle vise à maintenir l'intégrité de l'écosystème de la Réserve de Biosphère du Parc national de la Pendjari ainsi que le développement durable des communautés riveraines. La superficie du noyau central protégé est de 546,6 km² et celle de la zone tampon est de 668,66 km². Avec cette extension, la superficie du Complexe du Parc national de la Pendjari passe de 4.800 km² à 6.435 km². Suivant le document stratégique relative à l'extension, la composante Tanguiéta de l'aire centrale protégée de Séri sera classée en tant que zone cynégétique de Séri, et les composantes de Kérou et Kouandé seront classées comme des Ranchs de gibiers.

Selon le Directeur de la Conservation et de l'Habitat du Parc national de la Pendjari, l'intégration de la Zone de Séri est nécessaire car : « Il a été constaté au bout des 20 dernières années que les actions d'exploitation illégale de la faune et de la flore étaient facilitées dans cette partie sud du parc, du fait que la zone de Séri était sans statut de conservation. C'est la seule zone qui représente un boulevard d'accès direct sur le Parc contrairement aux autres zones du Parc où au nord par exemple y a les aires protégées du Burkina Faso et à l'Est les zones de chasse de Mékrou et Konkombri et à l'Ouest la zone cynégétique de la Pendjari qui constituent des zones tampon. Donc afin d'assurer une conservation assez homogène sur l'ensemble du Parc, il était devenu nécessaire de conserver cette zone surtout qu'elle n'était pas habitée et présentait tous les atouts pour être une aire protégée. Ainsi la Direction du Parc pourra assurer la gestion durable des ressources, mettre en œuvre un plan d'utilisation des terres de manière à régler la question de la transhumance illégale et limiter les conflits entre éleveurs et agriculteurs. »



Situation géographique de la zone Séri

Pour le Secrétaire Exécutif de l'AVIGREF, Mr Djaléni Christophe DJATTO : « L'annexion de la zone Séri a des implications parce que ça affecte les habitudes des citoyens riverains. Désormais tout accès à cette zone doit être soumis à des autorisations. Ça va un peu bouleverser les pratiques des populations notamment en ce qui concerne l'agriculture et la chasse. C'est pourquoi, l'AVIGREF a installé des cellules dans les villages concernés pour y avoir des répondants, les sensibiliser, les accompagner et les amener à comprendre les nouvelles dispositions et vivre normalement. » a-t-il indiqué. Comme accompagnement, il évoque l'appui aux activités génératrices de revenus à savoir l'apiculture, la pisciculture, la transformation des produits forestiers non ligneux, tels que le beurre de karité, la promotion de la production biologique pour une agriculture durable et saine qui apporte plus de bénéfices et permet la conservation des terres. « J'invite les communautés riveraines à s'adapter. Notre chance c'est d'être à côté du Parc. Aujourd'hui le monde entier à l'œil sur nous et peut apporter une plus-value à notre vie. Mais il faut que nous en soyons fiers et que nous adoptions des pratiques acceptables pour que l'environnement soit protégé pour le bien-être de nous tous. » a-t-il conclu.

Rehabilitation de la Pendjari et du W-Bénin

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable Mr José TONATO et le PDG d'African Parks Mr Peter Fearnhead saluent les grandes avancées enregistrées



Mr Peter Fearnhead et l'équipe du parc accueillant la délégation conduite par le Ministre José TONATO

Les Parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin ont accueilli la visite en mai 2021 du Président Directeur Général d'African Parks, Monsieur Peter Fearnhead. Ce fut une occasion pour les équipes de gestion des deux parcs de présenter au PDG le point des grandes réalisations accomplies au niveau de chaque Parc, et pour le Président Directeur Général, de visiter les infrastructures mises en place. Le Président Directeur Général a également eu l'opportunité d'accueillir au Parc national de la

Pendjari une délégation conduite par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable Mr José TONATO les 26 et 27 mai 2021 et composée des responsables du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et de l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme (ANPT). Les deux parties ont passé en revue la coopération entre l'ONG African Parks et le Bénin et discuté des stratégies en vue d'une gestion harmonisée de l'ensemble du

Complexe W-Arly-Pendjari.

Cette visite a permis au Ministre et à sa délégation d'apprécier l'état de conservation du Parc. Le Ministre a salué l'organisation mise en place au niveau de la salle des opérations et qui a permis d'obtenir de brillants résultats notamment en ce qui concerne la surveillance et la lutte anti-braconnage.

Au parc national W-Bénin, le Président Directeur Général d'African Parks, Monsieur Peter Fearnhead s'est particulièrement réjoui des résultats incroyables obtenus au bout de 18 mois. Il s'agit notamment des infrastructures qui ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Intervention Prioritaire de Réhabilitation et de Développement du Parc national W-Bénin d'octobre 2019 à septembre 2020, sur financement du Gouvernement et de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA) et des travaux qui se poursuivent depuis la prise en main de la gestion du Parc par African Parks en octobre 2020 au terme d'un mandat de délégation de gestion signé avec le Gouvernement du Bénin. Il a exprimé toute sa satisfaction et a félicité les équipes de gestion des deux parcs eu égard aux avancées constatées.

Le séjour au Bénin du Président Directeur Général

s'est poursuivi à Cotonou par une séance de travail avec le Ministère du Tourisme et la Direction Générale de l'ANPT à laquelle les deux parties ont échangé sur les perspectives en matière de développement des infrastructures touristiques. Une convention a été signée en vue de la construction de nouveaux hébergements de haut et moyen standing au Parc national de la Pendjari, afin d'offrir les meilleures conditions de séjour aux touristes.



Séance de travail entre le PDG/African Parks, le Ministère du Tourisme et l'ANPT

Partenariat Public/Privé pour la gestion efficiente des aires protégées

La Côte d'Ivoire et le Niger attirés par l'expérience du Bénin



Le Ministre des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire, Monsieur Alain Richard Donwahi accueilli par l'équipe de la Pendjari

Dans le cadre de la recherche des solutions idoines à la problématique de la gestion des aires protégées dans son pays, le Ministre des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire, Monsieur Alain Richard Donwahi a effectué une visite au Parc national de la Pendjari le 17 juin 2021. Accueilli par le Représentant Résident Monsieur Jean Marc Froment et le Directeur du Parc, Monsieur Jean-Yves KOUMPOGUE et son équipe, la délégation a visité les infrastructures du Parc et a assisté à une

séance de présentation du modèle d'African Parks en matière de gestion des aires protégées, des avancées enregistrées dans la Pendjari, les défis de la conservation en Afrique de l'Ouest et la vision d'African Parks à l'horizon 2030, celle d'avoir 30 aires protégées sous sa gestion. Le modèle d'African Parks consiste à signer avec les Etats des conventions de gestion aux termes desquelles African Parks assume l'entière responsabilité de la gestion des parcs en partenariat avec les Gouvernements et les



Photo de famille de l'équipe de direction du Parc avec le Ministre des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire, Monsieur Alain Richard Donwahi

communautés locales, avec pour objectif de faire des aires protégées, des zones écologiquement, financièrement et socialement viables pour les humains et la faune.

Le Ministre Alain Richard Donwahi a salué les progrès réalisés et apprécié le modèle d'African Parks qui selon lui est une solution aux défis actuels et est conforme à la politique et aux ambitions de la Côte d'Ivoire en matière de

conservation. « Nous sommes venus visiter le Parc de la Pendjari, surtout pour voir comment le Bénin a pris en compte la préservation des espèces protégées, la gestion des Parcs et des réserves et aussi l'engagement qui a été fait avec le secteur privé, le partenariat public /privé, des avancées notables qui ont pu être faites en si peu de temps et nous rendre compte que c'est vraiment le chemin que nous devons prendre en Côte d'Ivoire » a déclaré le Ministre au terme de sa visite.

Après l'étape de la Pendjari, le Ministre a également été reçu par son homologue, Monsieur José Tonato, Ministre du cadre de vie et du développement durable. Celui-ci a réaffirmé l'importance de la coopération bilatérale avec l'ONG African Parks mais aussi la nécessité de son extension à d'autres pays de la sous-région en Afrique de l'Ouest autour des problématiques de la biodiversité et au développement des aires protégées.

African Parks envisage une gestion intégrée des aires protégées en Afrique de l'Ouest en vue d'une meilleure efficacité pour la protection des espèces menacées telles que le lion et l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, le guépard, le damalisque, le lycaon, etc.



African Parks apporte son appui à la réhabilitation du W-Niger

Eu égard aux menaces pesantes sur le Parc W-Niger du fait du contexte sécuritaire lié au développement du terrorisme dans le Sahel, les autorités du Niger recherchent des solutions pour une meilleure gestion de cette importante aire protégée. Pour ce faire, un Plan d'Intervention Prioritaire de réhabilitation a été adopté avec deux principaux objectifs : améliorer la sécurité dans le parc et contribuer au développement des communautés locales.

Ledit Plan prévoit notamment le recrutement et la formation de 100 à 120 Rangers selon les standards d'African Parks sur la base de 3 BFR de 35 rangers et la formation des chefs d'unités, le développement des liens avec les réseaux des autres parcs du WAP et le renforcement des capacités dans les secteurs de l'application de la loi et du suivi écologique, la création d'emploi pérennes dans les secteurs rentables de l'économie verte et la mise en place une gouvernance appropriée.

Divers échanges ont déjà eu lieu dans ce cadre.

Une délégation du Niger, conduite par Colonel Hamissou Halilou Malam Garba, Directeur Adjoint, Faune, Chasses et Aires Protégées du Niger a séjourné dans le W-Bénin en août dernier pour le partage d'expériences. De plus, le Capitaine AREMOU, responsable de la lutte anti-braconnage du W-Bénin s'est rendu au Niger pour assister l'équipe du W-Niger dans la sélection de 35 candidats parmi les forestiers du Niger pour suivre la formation des Rangers au Centre de Formation des Rangers du Parc W-Bénin à Alfakoara.

Le Plan d'Intervention Prioritaire de la composante Niger du Parc Régional du W est un projet de réhabilitation et de sécurisation mis en œuvre par l'ONG Wild Africa Conservation (WAC) avec l'appui de l'ONG African Parks en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification du Niger. Il est financé par l'Union Européenne, la Coopération Allemande GIZ à travers le Programme RBT-WAP/GIC-WAP avec des cofinancements de la Société Zoologique de Londres (ZSL).



Test de pré-sélection de candidats pour la formation de la première promotion de Rangers par African Parks pour le W-Niger à Niamey

Réalisation d'infrastructures d'accès :

De gros engins réceptionnés par le Parc national W-Bénin

Quatre (04) engins lourds composés de tractopelles et niveleuses viennent d'être acquis pour les grands travaux d'aménagement de route au Parc national W-Bénin. Cette livraison s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Stabilization of Remote Areas in Burkina Faso, Niger and Benin through Transnational Infrastructure Measures - Phase I WAF-APN-BB-001 » financé par la Fondation PATRIP pour un montant de 1.700. 000 Euros.

Le projet actuellement exécuté par African Parks, prend en compte la construction d'un pont sur la rivière Mékrou et l'aménagement de 154 Km de pistes dont 72 km de nouvelles pistes à l'intérieur du Parc et 82 km de pistes à réhabiliter dans les localités périphériques de la Réserve. Déjà présente depuis début 2019 dans le contexte ouest-africain avec ses projets en cours dans les régions frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, la Fondation caritative allemande à but non lucratif, créée par la Banque de développement publique allemande

KfW pour le compte du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères en 2011 fait sa première expérience au Bénin aux côtés d'African Parks.

Afin de rendre le Parc national du W-Bénin et ses zones périphérique écologiquement, socialement et financièrement viable, African Parks, avec les appuis de ses partenaires, s'investit à améliorer les infrastructures d'accès au Parc et à sa périphérie.

Le réseau de pistes du Parc National W-Bénin s'étend maintenant sur 720,6 km dont 140 km de pistes accessibles en toutes saisons et 580,6 km de pistes saisonnières.

Déjà présente depuis début 2019 dans le contexte ouest-africain avec ses projets en cours dans les régions frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, la Fondation caritative allemande à but non lucratif, créée par la Banque de développement publique allemande KfW pour le compte du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères en 2011 fait sa première expérience au Bénin aux côtés d'African Parks.



Tractopelles et niveleuses acquises sur financement de la Fondation PATRIP

Réduction des menaces contre la faune, la Direction du Parc national W-Bénin adopte une stratégie de promotion de la production biologique et un mécanisme de gestion du bétail autour du Parc.



Atelier sur la production biologique autour du Parc W-Bénin à Alfakoara

Adopter une stratégie de promotion de l'agriculture biologique, autour du Parc national W-Bénin, tel est l'objectif de l'atelier qui a réuni les principaux acteurs à Alfakoara le 24 août 2021.

Il s'agit notamment des représentants de l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), l'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (ABEPAB), l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Alibori, des Présidents des Unions Communales des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton, de la Coordinatrice de l'Association des Femmes Vaillantes et Actives intervenant dans la promotion du coton biologique ainsi que des responsables du Parc national W-Bénin. Les participants ont apporté leurs diverses contributions aux propositions présentées par la Direction du Parc afin d'amener les producteurs qui exploitent les terres dans la zone d'occupation contrôlée du parc, à une

reconversion de la production du coton conventionnel au coton biologique dans les 05 prochaines années. Les discussions ont porté sur les points essentiels de la stratégie à savoir : le recensement et la réorganisation des producteurs dans la zone d'occupation contrôlée du parc, l'organisation des formations nécessaires, la prise en charge des labels exigés, la mise en œuvre d'un mécanisme de sensibilisation et d'accompagnement des producteurs.

Les grandes lignes des actions à mener et les acteurs chargés de leur mise en œuvre ont été définis. Une feuille de route a été adoptée en vue de la mise en œuvre

des actions préparatoires en 2022 et du démarrage de la phase pilote de la production biologique en 2023. La promotion de la culture biologique autour du Parc vise à limiter les effets néfastes de l'utilisation des pesticides agricoles sur la faune pour une conservation durable de ce patrimoine national et mondial.

Un mécanisme de gestion du bétail adopté

La base opérationnelle du Parc national W-Bénin a abrité le 26 août 2021 un atelier pour l'adoption d'un mécanisme de gestion du bétail autour du Parc et qui a réuni les principaux acteurs. Il s'agit notamment des représentants des Associations d'éleveurs du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et des responsables des aires protégées de ces trois pays notamment le Parc national W-Bénin.

Plus de 250 000 têtes de bétail ont été recensées

dans les zones périphériques du Parc dont 25 000 à l'intérieur de sa zone d'occupation contrôlée. Cette situation constitue une importante menace à la préservation du parc en dehors du braconnage et de l'avancée du front agricole.

C'est pourquoi, des solutions ont été explorées par la Direction du Parc avec l'implication des différents acteurs en vue de l'adoption d'un mécanisme dans l'intérêt de tous. Les mesures retenues sont notamment : la définition d'une aire de pâturage dans la zone d'occupation contrôlée, l'instauration d'une contribution de la part des éleveurs et l'appui aux éleveurs pour la production de fourrage pour un élevage sédentaire. Les participants ont approuvé

ces différentes mesures et ont formulé des recommandations à l'endroit du Gouvernement et de l'ONG African Parks notamment, l'augmentation de la superficie réservée au pâturage et l'instauration d'une subvention pour les aliments à bétail au profit des éleveurs des zones riveraines du Parc. De plus,

les autorités communales devraient amener les agriculteurs à respecter la limite du front agricole ainsi que les aires de pâturage définies.

Ce nouveau mécanisme permettra de réduire de façon significative les effets néfastes de la transhumance illégale sur la conservation du Parc national W-Bénin.



Bétail dans le Parc national W-Bénin



Photo de famille des participants à l'atelier sur le mécanisme de gestion du bétail autour du Parc W-Bénin



— PURE W BÉNIN —

La **marque PURE W Bénin** a pour objectif de donner de la valeur à des produits du quotidien réalisés avec qualité et respectueux de l'environnement.

Vous pouvez dès maintenant retrouver notre **farine de soja**, notre **farine de maïs**, notre **beurre de karité**, et notre **savon noir** à **Vestiaire Original** à **Cotonou**.

En achetant l'un des produits vous supportez à la fois la conservation du Parc National W Bénin, et les femmes d'AFVA et du village de Batran !



+229 97 06 89 05



La pêche, une importante activité pour les communautés autour des Parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin



Poissons pêchés dans les plans d'eau de la Pendjari

La pêche est pratiquée dans la rivière Pendjari dans les limites des zones cynégétiques de la Pendjari, de l'Atacora et de la zone Séri. Les activités se déroulent sur sept (07) sites dont trois dans la zone de chasse de Porga, deux (02) dans la zone de Séri et deux (02) autres dans la zone de chasse de Mékrou.

La pêche s'ouvre pour une période de 05 mois dans l'année dans la période du 15 décembre au 15 mai. Pendant cette saison, les pêcheurs observent 05 cycles de 30 jours de pêche. Une période de cinq (05) jours de pause est observée après 10 jours de pêche.

Deux types de pêche sont pratiqués par les membres des communautés riveraines du Parc national de la Pendjari. Il s'agit de la pêche traditionnelle ou pêche communautaire et de la pêche professionnelle. La pêche traditionnelle est une pêche de subsistance ouverte aux membres des communautés à qui l'accès est donné pour une durée d'une journée afin d'aller pêcher sur des sites prédéfinis sur les cours d'eau secondaires. Cette pêche vise principalement à contribuer à la sécurité alimentaire des populations. La pêche professionnelle est celle exercée par des individus qui n'ont que la pêche comme principale source de revenus. Ils sont des professionnels de la pêche et sont membres de la Coopérative des pêcheurs professionnels du complexe Pendjari. Une convention tripartite est signée par la Direction du parc, l'Association villageoise de gestion des réserves de faune (AVIGREF) et la

coopérative des pêcheurs professionnelles du complexe Pendjari et définit clairement les règles et modalités de pêche de manière à assurer la mise en œuvre d'une pêche durable dans le complexe Pendjari.

La pêche traditionnelle fait l'objet d'autorisations préalables délivrées par la Direction du Parc. Les demandes d'autorisations de pêche par les pêcheurs sont déposées auprès des cellules AVIGREF de leurs villages. Ces demandes sont ensuite déposées au Secrétariat Exécutif de l'AVIGREF qui les transmet à la Direction des Actions Périphériques du Parc National de la Pendjari. L'autorisation de pêche est délivrée pour au plus 10 pêcheurs, pour une période de pêche de dix (10) jours.

Les pêcheurs sont autorisés à entrer dans l'aire protégée à partir de 07 heures du matin et en sortir au plus tard à 18 heures. Au moment de la pêche, ces derniers portent des gilets fluorescents mis à leur disposition, ceci pour des raisons de sécurité et de surveillance. Les matériels de pêche autorisés par le parc sont notamment des nasses, des hameçons, des filets de pêche dont les mailles ont des dimensions supérieures ou égal à 10 centimètres. Le respect du non prélèvement des espèces de poissons interdite de pêche, le respect de la taille minimale pour 10 espèces de poissons parmi les plus prélevés, le respect de la taille des mailles des filets, le respect du nombre de pirogue et de personne par sites et le respect de la non utilisation de substances et équipement prohibés, sont les principales exigences en matière de contrôle de la pêche.

Les espèces de poissons habituellement pêchées sont : le poisson-chat, la carpe et le capitaine.

Au titre de la saison de pêche 2020-2021, quarante et une (41) tonnes de poissons ont été pêchés par la Coopérative des pêcheurs générant un montant de trente-six millions deux cent quatre-vingt-sept mille (36.287.000) FCFA et huit millions quatre cent cinquante et un mille (8.451.000) FCFA de redevance au profit du Parc.

Concernant la pêche communautaire, neuf (09) tonnes de poissons ont été pêchés par 975 riverains pour un revenu global de 7.200.000 FCFA. Elle a contribué à l'amélioration de l'apport en protéine animale des ménages des 975 pêcheurs et d'autres ménages qui ont acheté une partie des poissons ainsi pêchés dans chacun des 17 villages riverains touchés. En outre grâce à cette activité, 18 écoles primaires publiques à cantines sont soutenues par l'apport en poisson en vue de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle en milieu scolaire autour du parc.

I NVITÉ

Le financement, un levier majeur de la gestion des aires protégées

Hugues AKPONA



*Directeur des financements institutionnels
African Parks*

Quel est votre rôle en tant que Directeur des financements institutionnels ?

En tant que Directeur des financements institutionnels mon rôle se résume à la recherche des opportunités de financements adéquats, adaptés aux priorités de gestion des parcs, à la mobilisation de ces financements, à l'accompagnement des parcs dans la gestion efficiente desdits financements et à la gestion de la relation avec les bailleurs de façon cohérente et coordonnée.

La gestion des aires protégées est-elle une activité rentable ?

Les aires protégées sont, au-delà des considérations économiques des patrimoines naturels à préserver pour les générations actuelles et futures. Appliquer une notion de rentabilité économique ou financière aux aires protégées revient à négliger certains avantages qu'offrent ces aires protégées et à courir le risque d'une orientation trop accentuée sur une valorisation économique peu équilibrée avec les objectifs de conservation. Certains résumement cette notion de rentabilité à la capacité des aires protégées à couvrir leurs propres coûts de gestion. Dans le contexte actuel

des pressions anthropiques grandissantes sur les aires protégées en Afrique il faudra bien inscrire la rentabilité dans la durée et selon les phases de développement des aires protégées. Il faut être en mesure d'estimer avec précision les coûts d'une gestion holistique de ces aires protégées qui intègrent les nécessités d'adaptation de stratégies et de coûts imposées par les nouvelles formes émergentes de menaces telles que l'insécurité, la croissance démographique, la transhumance régionale, l'orpaillage, etc.

A African Parks, nous estimons qu'au vu de l'état actuel des aires protégées sur le continent, on pourrait envisager à long terme que les coûts de gestion soient couverts par les revenus générés par chaque aire protégée. En effet, notre modèle est subdivisé en trois phases : La phase d'établissement qui consiste à mettre en place les infrastructures, sécuriser le parc contre les menaces, établir les relations avec le gouvernement et renforcer la communication. Elle est la plus couteuse en terme d'opérations et généralement moins apte à générer des revenus. Ensuite une phase 2 de consolidation moins couteuse qui connaîtra des translocations, l'effectivité du tourisme et des entreprises communautaires puis une phase de maturité un peu plus longue et moins couteuse avec des couts d'opérations plus stables. Ce

n'est, dans la plupart des cas pendant cette phase qu'on peut envisager une certaine couverture par les revenus générés des parcs des coûts récurrents à la gestion. S'il est vrai que certaines aires protégées en Afrique rapportent des recettes élevées (en particulier grâce au tourisme), il est aussi vrai que le maintien de ce standard dépend de plusieurs facteurs. La crise sanitaire a sérieusement affecté le secteur touristique et donc compromis cette « rentabilité ». Si nous considérons que la crise de la conservation existait avant cette pandémie, et le restera au-delà, nous comprenons que la rentabilité des aires protégées restera assez dépendante de la qualité de la gestion, du contexte et de l'ampleur de la crise et d'autres facteurs tels que l'ambition des Etats à favoriser un climat favorable à la valorisation de ces aires protégées. Malheureusement, la plupart des parcs en Afrique sont sous-financés et pas convenablement gérés malgré leur rôle clé dans la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques qui sont essentiels au bien-être de centaines de milliers de personnes. La quantification économique des avantages que fournissent les aires protégées bien gérées reste complexe et peu intégrée dans les équations de rentabilité. Le financement est essentiel pour maintenir ces aires protégées sur le long terme, les élever au standard requis pour qu'elles jouent leur rôle principal pour la biodiversité et les hommes mais aussi pour qu'elles deviennent favorables à l'investissement qui puisse accompagner leur rentabilité.

Quels sont vos principaux partenaires et leurs apports ?

Dans le cadre du partenariat dans la Gestion des Aires Protégées au Bénin, African Parks assure la responsabilité directe de la gestion de la Pendjari et du W pour le compte du Gouvernement dans un cadre approuvé par un comité de suivi multi acteurs. En terme de ressources financières, la gestion de ces deux aires protégées bénéficie d'un soutien remarquable du Gouvernement du Bénin, de la Fondation Wyss, de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA), de la National Geographic Society (NGS), de la Fondation Wildcat, de la "Lion Recovery Fund" (LRF), Fondation PATRIP, de "Elephant Crisis Fund, de la GIZ, du Département d'État des Etats Unis, par le biais du Bureau des affaires internationales des stupéfiants et de la répression (INL), de la « United States Fish and Wildlife Service (USFWS), de l'Observatoire du Sahara et du Sahel et de l'UNESCO. La fondation Wyss contribue à environ 40% du financement de ces deux aires protégées suivie du Gouvernement du Bénin qui en assure une portion significative de 22% qui sert de levier pour la mobilisation d'autres ressources, de la Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA) qui y apporte 13% du financement et de la National Geographic dont la contribution est estimée à 8%. Ce portefeuille bailleurs offre une balance acceptable entre

les donateurs privés et publics avec une contribution du Gouvernement du Bénin qui marque l'engagement de l'Etat et donne une confiance plus accrue aux autres bailleurs potentiels intéressés à contribuer à la gestion de ces complexes d'aires protégées.

Quels sont les avantages des partenariats public-privé dans la gestion des aires protégées ?

Les partenariats public-privé reconnus encore sous le terme « Collaborative Management Partnerships » sont des accords contractuels entre une autorité (gouvernementale, privée ou communautaire) et un partenaire (privé ou ONG) pour gérer une aire protégée avec des objectifs de performance clairement établis. Dans ce type de partenariat, la souveraineté nationale est maintenue par l'Etat tandis qu'une gestion efficace et efficiente est permise avec une responsabilité claire du gestionnaire et une performance attendue du partenaire vis à vis de l'État. Ce mode de gestion répond à l'urgence de réhabiliter les aires protégées de façon à optimiser leur financement, les rendre socialement inclusives et gérées efficacement pour conserver la biodiversité. Les PPPs non seulement attirent les investissements pour la conservation, mais facilitent également le développement inclusif et la croissance verte. Ces partenariats ont l'avantage de s'orienter vers la recherche d'une plus grande efficacité et efficacité, et créent un espace d'innovation et de créativité, attirent des financements, une expertise accrue et diversifiée à la hauteur de l'enjeu de gestion du parc. L'augmentation substantielle du financement des Aires protégées a pour conséquence un allègement de la contribution financière attendue des gouvernements pour la gestion des aires protégées. Avec un financement adéquat, des capacités à la hauteur de l'enjeu de conservation, la rigueur et la discipline, une approche holistique de gestion de ces aires protégées, les infrastructures et la capacité de gestion s'améliorent, de même que les conditions de vie, de travail, le moral et la motivation du personnel. L'application de la loi devient plus efficace et le parc devient une source de sécurité et de stabilité pour la faune et les populations riveraines ce qui facilite une nouvelle dynamique socioéconomique autour de l'aire protégée et par conséquent des avantages socio-économiques accrus pour les communautés locales. Le parc devient pour la plupart des cas le plus gros employeur de la région avec pour incidence directe la création d'une expertise locale dans tous les métiers liés à la gestion de l'aire protégée. Au fur et à mesure que l'état de conservation de l'aire protégée s'améliore, sa réputation s'accroît et attire davantage d'investisseurs du secteur privé tout en créant de nouvelles opportunités de valorisation. Le caractère long terme des PPPs permet la mise en œuvre des visions nationales, des stratégies et des engagements des gouvernements vis-à-vis des accords multilatéraux en matière d'environnement.

Juste SOKOUTINDE

Du Ranger à l'Instructeur

Le visage oval et le regard innocent, Juste SOKOUTINDE est un personnage fier à l'allure imposante. Sa taille de 1,82 mètres semble être l'un des atouts physiques de ce fils d'un ancien militaire de l'armée dahoméenne pour le métier de Ranger. Né dans une famille polygame, Juste SOKOUTINDE a connu une enfance difficile. Mais très tôt il réussit à se former et à bâtir sa carrière grâce à son courage et sa détermination à réussir face à toute épreuve. Tout en faisant des travaux champêtres pour financer lui-même ses études, Juste a été admis au concours d'entrée au Lycée Technique Agricole de l'Ina dans la Commune de N'DALI en 1993. Passionné de la nature, il s'est inscrit dans la Spécialité « Eaux et Forêts » et a été recruté comme sous-officier dans l'Administration forestière en 2001. Grâce à la confiance méritée de ses supérieurs, il a été promu comme Chef de Poste et muté successivement à Adjahomè, Lanta, Pobè, Issaba, Dogo-Kétou, Savè, Hounkpogon et Tanguiéta.

Une nouvelle carrière de formateur

En sa qualité de Chef Poste forestier de Tanguiéta en 2016, Juste SOKOUTINDE s'impliquait déjà dans la conservation du Parc national de la Pendjari dans le cadre de sa collaboration avec le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). En 2017, il a été retenu par African Parks pour assurer la formation des Rangers au profit du Parc. C'est une nouvelle aventure de sa carrière qu'il embrasse avec une forte passion. En tant qu'assistant formateur, il participe à la formation de 05 promotions de 120 Rangers aux côtés d'instructeurs étrangers et nationaux.

Grâce à la politique de transfert des compétences mise en œuvre par African Parks, il obtient le certificat d'Instructeur Principal. Aussi sera-t-il sollicité à l'international pour le renforcement des capacités des Rangers au Parc national



Juste SOKOUTINDE à la cérémonie de remise de certificats de fin de formation des Rangers au Parc national de l'Akagera au Rwanda

d'Akagera au Rwanda, pour une période de trois (03) mois, du 23 juin au 21 septembre 2021. Une soixantaine de Rangers ont participé à cette formation. L'objectif pour African Parks était d'expérimenter des formateurs internes. Ainsi l'équipe que Juste a conduite en tant qu'instructeur principal était composée de trois assistants dont un du Bénin (Yamba Zoulkanine DEGO), un du Malawi (Paul NZINZA) et un de la Zambie (Amstrong TCHINGA). Il s'agissait de la formation complète de remise à niveau d'anciens écogardes qui ont pratiquement tout oublié. Les modules ont porté sur le secourisme, les tactiques, l'armement, les manières de vivre et les aspects juridiques du métier.

Au terme de cette expérience Juste SOKOUTINDE exprime sa satisfaction : « C'est une expérience unique de ne pas travailler avec des formateurs expatriés, on a travaillé avec des formateurs APN issus d'autres Parcs. ».

Assoiffé de justesse et de justice, Juste SOKOUTINDE plaide pour une uniformisation dans le traitement des Rangers.

Adjudant des Eaux et forêts, Juste SOKOUTINDE est un exemple en matière de leadership dans son domaine. Il a été nommé parmi les meilleurs Rangers en 2019 à travers le Prix African Ranger Awards par la Compagnie Alibaba et Paradise Foundation.

Notre Impact

PARC NATIONAL DE LA PENDJARI

I- Management et Infrastructures

290 employés permanents dont 284 nationaux et 6 expatriés au 30 novembre 2021

Le plus grand employeur de la région ;

Une infirmerie construite ;

119,8 Km de nouvelles routes saisonnières ouvertes ;

138,5 km de route entretenues ;
05 ponts et 02 radiers construits ;



Entretien des pistes

II- Application de la loi

Le complexe du Parc national de la Pendjari est surveillé efficacement grâce à une utilisation intelligente des actifs créant ainsi un environnement d'exploitation sécurisé

1.372 patrouilles à l'intérieur du Parc de janvier à novembre /2021

136 kg de viande de brousse saisie au 31/10/2021;

644 Arrestations depuis 2017 dont :

- 33 en 2017 ;
- 193 en 2018 ;
- 113 en 2019 ;
- 153 en 2020 ;
- 152 de janvier à novembre 2021 dont 78 condamnations ;

Nombre d'éléphants braconnés :

- 04 en 2018
- 00 en 2019
- 01 en 2020
- 01 en 2021



Pièges saisis auprès des braconniers



Trophées d'ivoire saisis auprès des braconniers

III- Conservation et suivi écologique

L'inventaire de la faune a été réalisé. La population des espèces phares est estimée comme suit :

2.083 éléphants ;

7.157 Buffles ;

133 lions ;

16 guépards ;

107 bubales ;

83 damalisques ;

147 hyènes tachetées ;

114 léopards.

Des colliers GPS ont été posés sur 02 Guépards afin de faciliter leur suivi.

Les démarches sont en cours en vue de la translocation de 10 potamochères de la forêt classée de la Lama au Parc national de la Pendjari afin d'améliorer le niveau de conservation de cette espèce en voie de disparition au Bénin ainsi que pour l'échange de 10 élans de Derby contre 25 Cobes de Buffon entre le Bénin et la République Centrafricaine.

5000 têtes de bovins ont été déparasités et vaccinés gratuitement contre la pasteurellose bovine.



Une mère guépard entourée de ses quatre petits



Cages fabriquées pour la translocation des potamochères

IV- Développement du Tourisme

6.293 personnes ont visité le Parc au 31 octobre 2021 dont 2 441 visiteurs payants, 3 852 non payants.

1 850 sont des visiteurs béninois résidents (payants),

05 agences agréés + 7 agences non agréées dont 1 du Ghana, 2 du Togo, 1 du Nigeria, 1 de la Côte d'Ivoire et 2 venant du Sud Bénin ont participé à la saison touristique

39 Guides ont travaillé avec le Parc national de la Pendjari pendant la saison touristique

Le montant des recettes issues du tourisme s'élève à :



Des touristes en safari



Chutes d'eau du village de Nanèbou

- 22 342 875 FCFA pour le tourisme de vision ;
- 52 227 000 FCFA pour le tourisme cynégétique.

30 emplois générés par le tourisme à l'interne, hormis les employés des agences de voyages et hôtels, (surtout au niveau de Natitingou et Tanguiéta),

Comme impact du tourisme sur l'économie locale :

717.500 FCFA de recettes nettes perçues par les artisans locaux des communes de Natitingou – Tanguiéta et Boukombé.

Création de nouveaux circuits dans les villages riverains pour le développement du tourisme communautaire.



Camp Peulh sur le circuit pédestre Bourgnissou-Nanèbou



Randonnée pédestre du tourisme communautaire à Nanèbou

V- Développement communautaire

41 tonnes de poissons pêchés par la Coopérative des pêcheurs ayant généré 36.287.000 FCFA pour les communautés et 8.451.000 FCFA pour le Parc dans le cadre de la pêche commerciale ;

09 tonnes de poissons pêchés par 975 riverains dans le cadre de la pêche communautaire ; 10 étangs piscicoles empoisonnés avec 5.286 Alevis de clarias ;

336 ruches installées et 116 Kg de miel récoltés

71 bénéficiaires du projet Apiculture dans 06 villages, d'un investissement de 23.124.800 FCFA (Formation et équipements) ;

12 cuisines construites et équipées chacune de deux foyers au profit des écoles riveraines ; 150 Kg de poisson issus de la pêche traditionnelle et professionnelle distribués dans 18 écoles à cantine ;

12.644 plants de diverses espèces ont été mis en terre et entretenus dans le cadre du reboisement ;

05 Clubs de l'environnement installés et régulièrement animés ;

130 plaintes de conflits homme/faune pour des dégâts causés sur les cultures ont été enregistrées et examinées pour 109 producteurs victimes. 2.300.000 FCFA ont été payés à titre d'indemnisation, pour la période d'avril 2020 à mars 2021 ;



Empoisonnement des étangs piscicoles à Batia



Récolte de miel dans le cadre du projet Apiculture



L'une des cantines scolaires construites

04 campagnes de salubrités ont été organisées ;
3.222 Kg de viande issue de la chasse sportive distribuée via l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) ;

169 autorisations d'accès aux ressources délivrées au profit de 1.560 riverains ;
106 communautaires organisées (sensibilisation sur différentes thématiques de la conservation durable du parc pour le bien-être des communautés) ;
Promotion de l'agriculture biologique :
- 240 producteurs dont 179 femmes dans 11 villages pour une superficie emblavée de 448,38 Ha ;

Mise en œuvre du Projet Karité :

199 bouteilles de 70 cl d'alcool alimentaire produit à partir de la pulpe de karité récoltée à l'intérieur du Parc par 36 femmes (Tchanwassaga, Nanèbou et Batia) ;

3.050 Kg de noix de karité récolté par les 36 femmes.

3.335 visites gratuites organisées par le parc au profit de 3042 écoliers et élèves et 260 enseignants

5.000 têtes de bovins vaccinés dans huit villages riverains

616 agriculteurs soutenus pour la production biologique dont 306 femmes



Pépinière à l'entrée du Parc à Batia



Fruits de karité récoltés dans le parc



Vaccination du bétail



Produits PURE pendjari



Photo de famille des vétérinaires avec les éleveurs

Notre Impact

PARC NATIONAL W-BENIN

I- Management et Infrastructures

238 employés permanents dont 227 nationaux et 11 expatriés au 30/11/2021

37,5 Km de nouvelles routes saisonnières ouvertes ;
40 Km de pistes sont aménagés avec de la latérite pour un accès en toutes saisons sur l'axe Kou-dou-Bongnami ;

09 radiers ont été aménagés sur la piste régionale et l'axe Koudou-Bongnami ;

Extension du bureau principal ;
Réhabilitation de 08 chambres PMU qui permet à toute l'équipe dirigeante d'être logée à la Base opérationnelle du Parc ;
Réhabilitation de 03 chambres en cours ;
Extension du Camp du personnel (plateforme de 20 tentes et 01 bloc sanitaire ;
Installation d'une nouvelle technologie de connexion à Internet pour améliorer l'accessibilité.

21 motos acquises dont un tricycle à benne ;
03 Véhicules Land Cruiser Simple Cabine ;

02 véhicules Land Cruiser Double Cabine ;
04 engins lourds acquis à savoir :

- Un bulldozer
- Une chargeuse
- Une niveleuse
- Une tractopelle.



II- Surveillance et Application de la loi

Le complexe du Parc national W-Bénin est surveillé efficacement grâce aux survol aériens et aux patrouilles terrestres.

942 h de vol en 2021, soit 94,2H h par mois en moyenne ;

Formation de de la 4ème promotion de 32 Rangers ;



Hélicoptère pour la surveillance aérienne

251 patrouilles à l'intérieur du Parc au 31/10/2021

136 kg de viande de brousse saisie au 31/10/2021; 614 arrestations au 31 octobre 2021 dont :

65 braconniers ;
- 16 exploitants forestiers ;

63 agriculteurs ;
- 08 pêcheurs ;

424 bouviers ;
- 16 présences illégales

22 exploitants de ressources naturelles.

491 condamnations soit un taux de condamnation de 82% des cas d'arrestations ;

07 carcasses d'éléphants recensées en 2021 dont :
- 04 pour causes non déterminées ;

02 cas de braconnage ;
- 01 cas d'abattage administratif en raison de la grande et persistante menace que représentait l'éléphant en divagation dans l'Arrondissement de Sossoro et ayant déjà causé la mort de trois personnes et fait au moins 04 autres blessées, mais aussi face à la difficulté de le canaliser et de le retourner le plus tôt possible dans son habitat naturel.

22 cas d'espèces braconnées ont été recensés :

- Eléphants : 02
- Hippotrague : 02
- Buffle : 04
- Cobe defassa : 1
- Cobe de Buffon 02
- Guib harnaché : 02
- Oryctérope : 1
- Porc épic : 2
- Civette : 02
- Autres : 04.



ULM pour la surveillance aérienne



Des Rangers dans le W-Bénin



Entrée du W-Bénin à Alfakoara

III- Conservation et suivi écologique

L'inventaire de la faune a été réalisé. La population des espèces phares est estimée comme suit :

808 éléphants ;

1.499 Buffles ;

- Antilopes rouannes : 766
- Bubales : 113
- Cobe defassa : inférieur à 100
- Cobe de buffon : inférieur à 100
- Damalisque : Inférieur à 10
- Hippopotames : 12
- 54 lions ;

Estimation des populations : Complexe W-Bénin			
Espèces	2019	2021	Tendance
Elephant	588	808	↗
Buffle	1 627	1 499	→
Bubale	67	113	↗
Hippotrague	1 482	766	↘
Bétail	25 434	23 650	→

Pose de colliers de suivi satellitaire à :

07 lions ;

01 éléphant, ce qui porte le nombre d'éléphants en collier à 20

Notre plus belle réussite pour le Parc National W Bénin dans le cadre des activités du département de la conservation est l'élaboration d'une Stratégie de durabilité à long terme (LTSS), le suivi télémétrique de 20 Eléphants, 9 lions et 3 Bubales, le lancement de l'opération d'échantillonnage biologique de la faune sauvage pour améliorer la compréhension des facteurs limitant leur développement, ainsi que l'aménagement des 4 mares permanentes dans le Complexe W-Bénin.



Pose de collier à un lion



Pose de collier à un éléphant

IV- Développement du Tourisme

Les aménagements nécessaires ont été faits pour le redémarrage du tourisme avec des déjeuners au mirador, les visites scolaires et l'éducation environnementale ainsi que la visite dans trois villages pour le tourisme communautaire.

Des plans quinquennaux de développement commercial et du tourisme ont été adoptés.

Une Marque PURE W-BENIN a été créée afin de valoriser les produits locaux et aider les riverains à mieux rentabiliser leur vente. Il s'agit notamment de la farine de maïs, de la farine de soja, du savon noir et du beurre de karité disponibles à la Boutique Vestiaire Original à Cotonou.

Une stratégie de promotion de la culture biologique a été adoptée avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, les démarches sont en cours en vue de l'accès au marché du crédit carbone.



V- Développement communautaire

Elaboration et adoption d'un plan de développement communautaire dénommé Plan 3EPLUS ;

1.709 Réunions communautaires organisées ;

120 flyers de sensibilisation distribués et 40 plaques de sensibilisation implantées dans les villages riverains ;

526 élèves et 35 enseignants ont visité gratuitement le Parc dans le cadre du programme d'éducation environnemental et 550 livrets de sensibilisation distribués ;

10.000 têtes de bovins vaccinés gratuitement et 5000 têtes de bovins marqués ;

Appui à l'éducation scolaires avec :

11 enseignants communautaires pris en charge dans 07 écoles ;

175 écoliers dotés de Kits scolaires à la rentrée des classes ;

03 écoles de CM1 et CM2 dotées de matériels didactiques

Lancement du projet Apiculture avec 51 apiculteurs dans quatre villages dotés de 200 ruches ;

Réfection de bâtiments dans 03 écoles



Gagants des jeux radiophoniques



Visite des écoliers dans le Parc



Séance d'éducation environnementale au Parc national W-Bénin



Vaccination du bétail



Don de kits scolaire à Karimama



Don de kits scolaires à Guéné

NOS PARTENAIRES



NOS AGENCES AGREEES

Facilitez vos visites au Parc national de la Pendjari en faisant appel à l'une des Agences de voyage agréées du parc :



☀ Agence Le Bélier :
Tél. +229 97 18 64 96 /
+229 61 04 15 83



☀ Agence TATACORA AFRIQUE
Tél. - 229 97 35 59 74 / 98 10 21 21
Email : nabogounoel@yahoo.fr
-WWW : nabogounoelguidebenin



☀ Agence Eco-Benin
/ Benin Ecotourism
Concern :
Tél. +229 97 95 82 09
+229 95 28 52 20



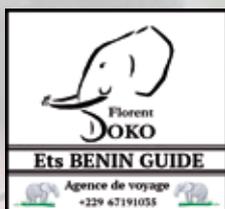
☀ DAHO TOURISME
AND TRAVEL :
Tél +229 97 56 75 13 /
+ 229 97 02 16 17



☀ Pendji Tours :
Tél. +229 97 23 84 83



☀ SANDOTOUR :
Tél. +229 97 85 86 56 /
+229 94 57 88 77 /
+ 229 90 90 25 23



☀ Agence BENIN
GUIDE - BG
Tél. - 229 97 75 39 20 //
+229 95 55 31 06
whatsapp : +229 67191035
www.beninguide.jimdo.com
www.facebook.com/Benin-
GuideDokoFLORENT



☀ BENIN EXCURSION :
Tél. +229 229 62 12 64 64

Ces Agences vous proposent des offres touristiques intéressantes incluant un séjour au Parc national de la Pendjari.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, PRIÈRE CONTACTER

Email : pendjari@africanparks.org Tél. : +229 98 77 05 77

Facebook : <https://web.facebook.com/PendjariNationalPark>

<https://m.facebook.com/PARC-W-BENIN>

Site web : www.africanparks.org

PENDJARI SAFARI LODGE

LOGEMENT (TARIFS PAR CHAMBRE ET PAR NUIT) 2021 - 2022

TARIFS Internationales (FCFA) (Après impôt de 18% de TVA mais avant taxe de séjour)	m2 Interne	m2 Externe	novembre 15 jours	decembre	Janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août 15 jours
Tente safari	22	19	47,200	54,280	54,280	54,280	54,280	54,280	54,280	54,280	47,200	47,200
Tarif lit supplémentaire			17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700
Tente hybride murs en dure et toit en toile	20	16	47,200	54,280	54,280	54,280	54,280	54,280	54,280	54,280	47,200	47,200
Tarif lit supplémentaire			17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700
Bungalow climatisé	27	12	68,440	79,060	79,060	79,060	79,060	79,060	79,060	79,060	68,440	68,440
Tarif lit supplémentaire			21,240	21,240	21,240	21,240	21,240	21,240	21,240	21,240	21,240	21,240
Tente de luxe climatisée	47	14	135,700	162,840	162,840	162,840	162,840	162,840	162,840	162,840	135,700	135,700
Tarif lit supplémentaire			47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200
Tente familiale climatisée 2 chambres avec piscine 3m x 6m	103	14	287,920	352,820	352,820	352,820	352,820	352,820	352,820	352,820	287,920	287,920
Tarif lit supplémentaire			47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200
Tente de piscine lune de miel climatisée avec piscine 3m x 6m	47	14	159,300	185,260	185,260	185,260	185,260	185,260	185,260	185,260	159,300	159,300
Tarif lit supplémentaire			47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200	47,200
Tarif enfant avec deux adultes (7-12 ans)			17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700	17,700
Tarif enfant avec deux adultes (5 ans et moins)			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

TARIFS résidents CEDEAO (FCFA) ** (Après impôt de 18% de TVA mais avant taxe de séjour)	m2 Interne	m2 Externe	novembre 15 jours	decembre	Janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août 15 jours
Tente safari	22	19	40,120	46,138	46,138	46,138	46,138	46,138	46,138	46,138	40,120	40,120
Tarif lit supplémentaire			15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045
Tente hybride murs en dure et toit en toile	20	16	40,120	46,138	46,138	46,138	46,138	46,138	46,138	46,138	40,120	40,120
Tarif lit supplémentaire			15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045
Bungalow climatisé	27	12	58,174	67,201	67,201	67,201	67,201	67,201	67,201	67,201	58,174	58,174
Tarif lit supplémentaire			18,054	18,054	18,054	18,054	18,054	18,054	18,054	18,054	18,054	18,054
Tente de luxe climatisée	47	14	115,345	138,414	138,414	138,414	138,414	138,414	138,414	138,414	115,345	115,345
Tarif lit supplémentaire			40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120
Tente familiale climatisée 2 chambres avec piscine 3m x 6m	103	14	244,732	299,897	299,897	299,897	299,897	299,897	299,897	299,897	244,732	244,732
Tarif lit supplémentaire			40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120
Tente de piscine lune de miel climatisée avec piscine 3m x 6m	47	14	135,405	157,471	157,471	157,471	157,471	157,471	157,471	157,471	135,405	135,405
Tarif lit supplémentaire			40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120	40,120
Tarif enfant avec deux adultes (7-12 ans)			15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045	15,045
Tarif enfant avec deux adultes (5 ans et moins)			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Tarifs citoyens Béninois et membres du gouvernement* (Après impôt de 18% de TVA mais avant taxe de séjour)	m2 Interne	m2 Externe	novembre 15 jours	decembre	Janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août 15 jours
Tente safari	22	19	33,040	37,996	37,996	37,996	37,996	37,996	37,996	37,996	33,040	33,040
Tarif lit supplémentaire			12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390
Tente hybride murs en dure et toit en toile	20	16	33,040	37,996	37,996	37,996	37,996	37,996	37,996	37,996	33,040	33,040
Tarif lit supplémentaire			12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390
Bungalow climatisé	27	12	47,908	55,342	55,342	55,342	55,342	55,342	55,342	55,342	47,908	47,908
Tarif lit supplémentaire			14,868	14,868	14,868	14,868	14,868	14,868	14,868	14,868	14,868	14,868
Tente de luxe climatisée	47	14	94,990	113,988	113,988	113,988	113,988	113,988	113,988	113,988	94,990	94,990
Tarif lit supplémentaire			33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040
Tente familiale climatisée 2 chambres avec piscine 3m x 6m	103	14	201,544	246,974	246,974	246,974	246,974	246,974	246,974	246,974	201,544	201,544
Tarif lit supplémentaire			33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040
Tente de piscine lune de miel climatisée avec piscine 3m x 6m	47	14	111,510	129,682	129,682	129,682	129,682	129,682	129,682	129,682	111,510	111,510
Tarif lit supplémentaire			33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040	33,040
Tarif enfant avec deux adultes (7-12 ans)			12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390	12,390
Tarif enfant avec deux adultes (5 ans et moins)			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Tous les prix sont en FCFA avec la TVA de 18% comprise, mais avant la taxe de nuitée pour la saison 2021 - 2022.

Un lit supplémentaire maximum par chambre

Une taxe de nuitée de 1 500 FCFA par adulte et par nuit est en supplément (à partir de 15 ans).

*Avec carte d'identité | **Avec carte d'identité CEDEAO ou carte de résidence |

Repas TTC	FCFA
Petit déjeuner continental	3,540
Petit-déjeuner anglais	7,080
Déjeuner table d'hôte (menu complet)	12,960
Dîner table d'hôte (menu complet)	12,960
À la carte disponible	

ACTIVITES (TARIF PAR PERSONNE) TTC

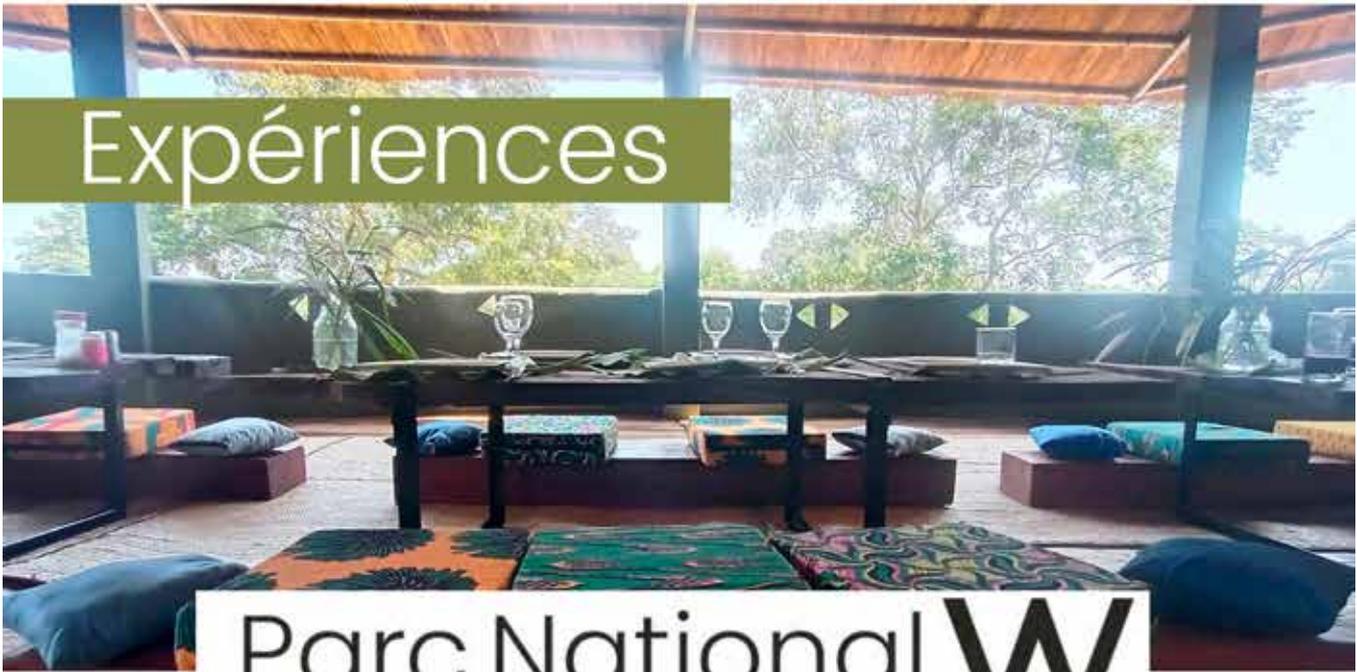
	International **	CEDEAO et Résidents **	Beninese *
Safari du matin et de l'après-midi	29,500	22,420	15,340
Safari de nuit	29,500	22,420	15,340
Expérience de pistage	35,400	25,960	17,700

* Minimum 4 personnes | ** Minimum 2 personnes

Les tarifs sont en FCFA et valables pour la saison 2021 - 2022

Les prix des activités sont valables avec le véhicule du lodge uniquement et pour un maximum de 6 personnes. Les safaris peuvent également être organisés en privé avec de votre propre guide.

Les tarifs du Pendjari Safari Lodge n'incluent pas les frais d'entrée dans le parc.

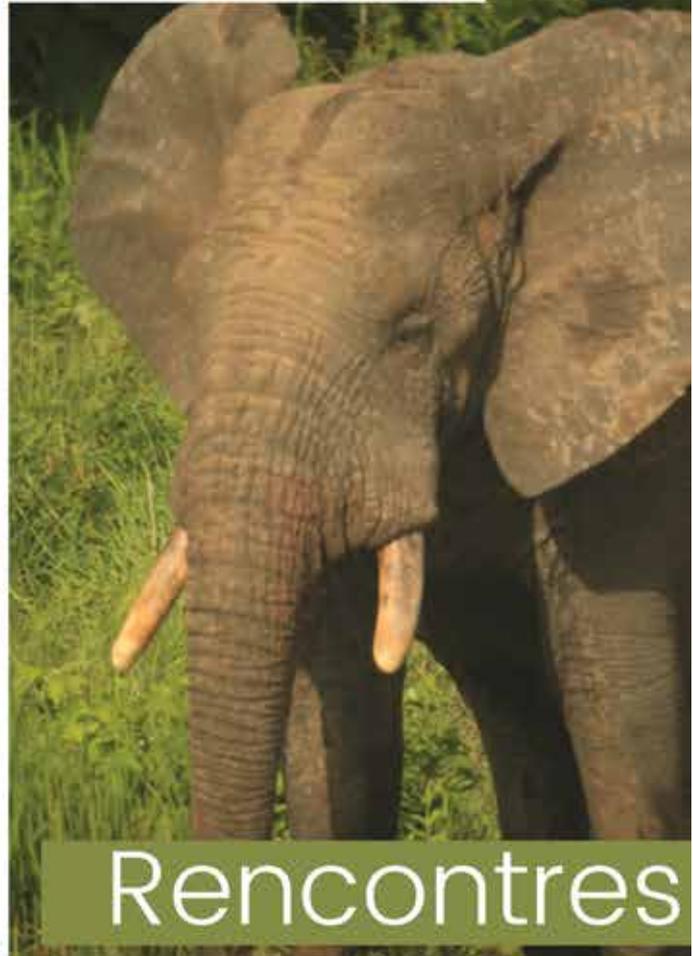


Expériences

Parc National W Bénin



Echanges



Rencontres

✉ parcw-tourism@africanparks.org

☎ +229 94 99 03 99



GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



AFRICAN PARKS VOUS INVITE A L'OBSERVANCE DES PRECAUTIONS POUR EVITER LE CORONAVIRUS



Se faire vacciner



Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec une solution à base d'alcool.



Éviter de cracher et de se moucher sur le sol.



Se couvrir la bouche et le nez avec un masque médical, un mouchoir en papier ou le creux du bras lorsqu'on tousse ou éternue; puis jeter le masque ou mouchoir et se laver les mains.



Si l'on porte un masque facial, s'assurer de bien couvrir la bouche et le nez ; éviter de toucher le masque qui est en place, le jeter immédiatement après utilisation s'il est à usage unique, et se laver les mains aussitôt après.



Eviter tout contact étroit non protégé avec des personnes ayant la fièvre et la toux et consulter un médecin en cas de fièvre, toux et difficultés respiratoires.



En cas de maladie pendant le voyage, informer le conducteur ou l'équipage, consulter un médecin sans tarder et partager ses antécédents de voyage.



Éviter tout contact direct non protégé avec des animaux sauvages ou d'élevage et des surfaces en contact avec des animaux.

NB : La vaccination protège contre la forme grave du covid-19, alors faisons-nous vacciner